

OiRA Travail de bureau

www.votreanalyse-des-risques.be



SERVICE PUBLIC FEDERAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale



emploi.belgique.be



Pourquoi OiRA?



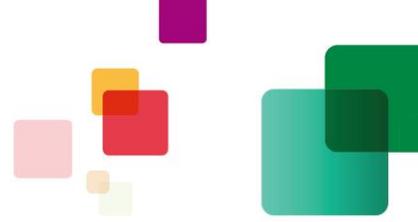
- Les petites et très petites entreprises ne développent pas/développent insuffisamment l'analyse des risques avec des mesures de prévention.
- Souvent, les connaissances de la législation et du processus d'analyse des risques sont insuffisantes.
- Pourtant, cela est obligatoire à partir d'un seul travailleur
- La prévention est bénéfique pour les travailleurs, l'entreprise et la société.



Qu'est-ce que OIRA?



- OiRA = Online interactive Risk Assessment
- OIRA est un outil en ligne développé par l'EU-OSHA pour aider les PME dans l'analyse des risques, à formuler des mesures de prévention et à faire un plan d'action et d'autres rapports
- Gratuit, convivial, dans la langue de l'utilisateur
- Intuitif: en cliquant, l'utilisateur passe par le processus de l'identification et de l'évaluation des risques jusqu'à la formulation de mesures de prévention.
- OiRA génère automatiquement des rapports et un plan d'action



www.votreanalyse-des-risques.be



SERVICE PUBLIC FEDERAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale





Comment démarrer ?

que vos collaborateurs puissent travailler en toute sécurité.

Cliquez ici pour démarrer une session d'essai ou créez directement votre identifiant personnel. Sélectionnez votre secteur :

Contact

Promouvoir OiRA

- [Arts du spectacle - Compagnies de productions](#)
- [Arts du spectacle - Lieux](#)
- [Autocar et autobus](#)
- [Bois](#)
- [Boulangeries](#)
- [Coiffure](#)
- [Construction](#)
- [Covid-19](#)
- [Culture Ornementale](#)
- [Domestiques](#)
- [HORECA](#)
- [Immobilier](#)
- [Nettoyage](#)
- [Parcs et jardins](#)
- [Travail de bureau](#)





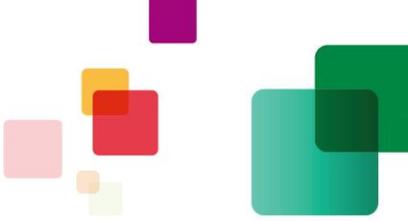
Pourquoi un OiRA Travail de bureau?



- Entreprises de travail intérimaire, agences bancaires, bureaux d'assurances, bureaux de comptabilité, sociétés informatiques, agences de communication, études de notaire, études d'avocats... Tous fournissent services et conseils à tour de bras. Une prestation qui requiert énormément de travail administratif et autres tâches informatiques. Pas de travail physiquement lourd, moins de risque d'accident du travail grave, moins de produits chimiques dangereux... Et pourtant, ces métiers ne sont pas sans risques. L'OiRA Travail de bureau est à vos côtés pour les identifier et prendre les mesures de prévention qui s'imposent.



Quelques points d'attention importants



- Ergonomie: troubles musculosquelettiques, éclairage, ventilation, bruit, température
- Aspects psychosociaux : stress, burn-out, harcèlement, violence,...
- Sécurité: la prévention et la lutte contre les incendies, l'évacuation,...
- Travail hybride et travail à domicile

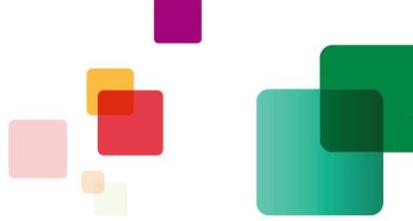


Atouts et points forts

- Facile d'utilisation: l'utilisateur est guidé à travers le système
- Flexible: réalisation en fonction des besoins et du temps disponible
- Adaptable: mises à jour, stocker des informations spécifiques
- Rapide: génère automatiquement les documents
- Fonction d'apprentissage et de sensibilisation
- Gratuit



Les avantages pour les employeurs

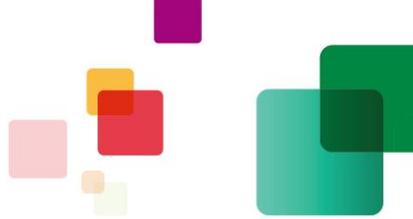


- 1. Une protection accrue de vos collaborateurs et de vous-même contre les accidents et les maladies professionnelles. À court et à long terme.
- 2. Une diminution des absences qui se traduit par une productivité augmentée, un meilleur respect des délais et une baisse des primes d'assurances. Bref : une entreprise aux finances plus saines.
- 3. Une implication positive et constructive de vos collaborateurs dans l'analyse des risques et dans les actions qui en découlent. Vous vous bâtissez ainsi une solide réputation en tant qu'employeur et en tant qu'entreprise, tout en augmentant le sentiment de collégialité.

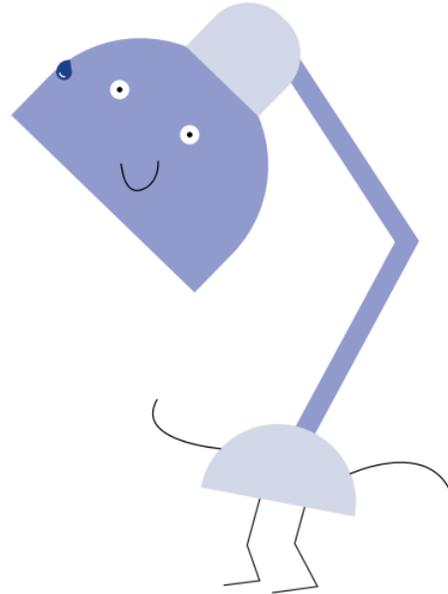


Les avantages pour les employeurs

- 4. L'accident n'a pas pu être empêché ? Vous évitez les frais supplémentaires, tels qu'amendes et dommages-intérêts, et vous disposez d'un dossier plus solide face à l'assurance.
- 5. Vous êtes toujours préparé à la visite des inspecteurs du Contrôle du bien-être au travail.
- 6. Vous parlez le même langage que votre conseiller en prévention externe. En outre, vous exploitez au maximum votre affiliation obligatoire auprès d'un service externe de prévention.



Faites passer le mot: oirapromo.be



SERVICE PUBLIC FEDERAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale



Découvrez le nouveau OiRA Travail de bureau

- www.votreanalyse-des-risques.be > Travail de bureau
- <https://oiraproject.eu/oiraproject.be/travail-de-bureau/travail-de-bureau>
- Questions: focalpoint@emploi.belgique.be
- **Présentation du contenu: Prevent**